Nombre des conseillers élus : 19 Conseillers en fonction : 19 Conseillers présents et représentés : 18 Date de la convocation : 21 juin 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2024 - 20H

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire MM. Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Yolande BECKER, Annick HOLLNER, Brice HUGELE, Catherine SCHNEIDER, Pierre CONRAD, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

Absents excusés :

M. Manuel DERMIGNY qui a donné procuration de vote à M. Laurent HAHN, Madame Maria Paola HUBER qui a donné procuration de vote à Madame Annick HOLLNER, M. Fabrice ADAM.

Avant de débuter avec l'ordre du jour, Madame le Maire propose le rajout d'un point :

- Patrimoine : projet résidence séniors,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour le rajout de ce point.

Secrétaire de séance : Madame Monique MOMMER.

ининининини

ORDRE DU JOUR

I. Fonctionnement de l'assemblée

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024,

II. Urbanisme

- A. Conditions d'exercice du droit de préemption urbain,
- B. Conditions d'exercice du pouvoir de police en matière extérieure
- C. Déclarations d'intention d'aliéner,

III. Patrimoine

- A. Renouvellement conventions logements Brassel et Weitz,
- B. Renouvellement convention jardin communal Tassera,
- C. Projet résidence séniors,

IV. Finances locales

A. Subventions,

V. Institutions

A. Litige GCSMS

VI. Divers et informations diverses

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Monique MOMMER est désignée secrétaire de séance.

B. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024 et l'approuvent à l'unanimité.

II - URBANISME

A. Conditions d'exercice du droit de préemption

Madame le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Commune du Pays de Saverne est devenue compétente en matière d'urbanisme, et donc, de plein droit, pour instaurer et exercer le droit de préemption.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 14 mars 2024, a donné délégation aux communes pour la gestion des DIA sans préemption et donné délégation au président pour décision ou délégation aux communes.

Si la commune souhaite préempter, il convient de demander délégation à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne (décision au cas par cas)

Si la Communauté de Commune du Pays de Saverne souhaite préempter elle sollicitera l'accord de la commune.

B. Conditions d'exercice du pouvoir de police en matière de publicité extérieure

Madame le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Commune du Pays de Saverne est devenue compétente en matière d'urbanisme, et donc, de plein droit, pour assurer le pouvoir de police en matière de publicité extérieure.

Les maires peuvent notifier au président leur opposition au transfert de ce pouvoir. Dès lors qu'un maire a fait usage de son droit d'opposition, le président peut renoncer à l'exercice de ce droit. Le Maire de Saverne a fait valoir son droit d'opposition. Le Président de la Communauté de Commune du Pays de Saverne renonce à exercer son droit et il appartient dorénavant à chaque maire la gestion du pouvoir de police pour la publicité extérieure.

C. <u>Déclarations d'intention d'aliéner</u>

- <u>Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13 mai 2024</u> Vente d'un immeuble avec terrain – rue d'Ernolsheim – 19,79 ares - zonage UB et A au PLU,
- <u>Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30 mai 2024</u> Vente d'un immeuble avec terrain – rue Saint Jean – 22 ares - zonage UB au PLU,
- <u>Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10 juin 2024</u>
 Vente d'un local professionnel route de Saverne 1,07 ares zonage UB au PLU,
- <u>Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 juin 2024</u>
 Vente d'un immeuble avec terrain rue du Château d'eau 5,26 ares zonage UB au PLU.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime décide de ne pas intervenir pour ces ventes.

III - PATRIMOINE

A. Renouvellement conventions logements communaux Brassel et Weitz

Madame TIOUTIOU explique que le sujet a été discuté en commission finances et qu'il a été proposé de ne pas appliquer l'indexation des loyers cette année. En effet, des travaux de remplacement de fenêtres et volets sont prévus et les locataires seront ennuyés durant cette période.

Madame BRASSEL, locataire, bénéficie également de la reconnaissance de travailleur handicapé ; elle demande également le gel de l'indexation au vu de ses faibles ressources.

M. ROSIN précise que des travaux seront prévus en 2025 pour la réfection de la toiture, isolation extérieure et combles ... et des subventions seront sollicitées.

• Logement 1 du bâtiment périscolaire

Il est proposé de renouveler le contrat d'occupation précaire avec Madame Sylvie WEITZ pour le logement de 71 m² pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote, décide par vote de 15 voix pour et 3 abstentions, la location du logement à Madame Sylvie WEITZ pour une durée d'un an, avec effet du 01/07/2024, avec un loyer mensuel de 479 €.

• Logement 2 du bâtiment périscolaire

Il est proposé de renouveler le contrat d'occupation précaire avec Madame Marielle BRASSEL pour le logement de 78 m² pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, décide par vote de 15 voix pour et 3 abstentions, la location du logement à Madame Marielle BRASSEL pour une durée d'un an, avec effet du 01/07/2024, avec un loyer mensuel de 498 €.

B. Renouvellement jardin communal Tassera (terrain communal derrière les garages communaux)

Il est proposé de renouveler le contrat d'occupation précaire avec Madame Helen TASSERA pour le terrain communal situé derrière les garages communaux, cadastré section 3, parcelles N° 90, 133 et 135 d'une contenance totale de 2,56 ares.

Le Conseil Municipal, décide après vote unanime, la location du terrain communal à Madame Helen TASSERA pour une période d'un an, à compter du 01/07/2024 au tarif de 128 € (2,56 ares x 0,50 €/m²).

C. Projet résidence séniors

Madame le Maire informe les membres que le projet de construction de la future résidence séniors avance bien. Ce projet, qui est en discussion depuis quelques années, vient d'être finalisé par ALSACE HABITAT et le permis de construire a été déposé le 14 juin 2024 (l'instruction durera entre 4 et 6 mois).

Comme annoncé, la structure prévoit 20 logements : 15 T2 et 5 T3. Différents types de baux de location seront proposés : PLUS (loyer modéré), PLAI (précarité), et PLS (loyer plus élevé), conformément au résultat de l'enquête effectuée par le bureau COMPAS. Chaque logement aura un propre cellier et soit une terrasse, soit un balcon. Le démarrage des travaux est prévu début 2025, pour environ 18 mois.

En parallèle, le projet de vie élaboré conjointement entre ALSACE HABITAT – la CEA – la commune et le CCAS, est également achevé et scellera le partenariat entre les parties pour le fonctionnement de cette future résidence.

Le CCAS sera compétent pour assurer la gestion des animations et des services à proposer. Une personne sera engagée pour assurer cette fonction, à raison de 15 heures par semaine.

ALSACE HABITAT souhaite acquérir le terrain communal qui accueillera la construction du bâtiment. La commission finances a examiné le dossier et engagé des négociations avec l'acquéreur. ALSACE HABITAT vient de confirmer son accord pour l'achat de la parcelle au prix de 170 000 €.

Après délibération et vote unanime, le Conseil Municipal :

- Décide la vente de la parcelle communale à ALSACE HABITAT : section 4 N° 236 lieu-dit Birkenfeld surface : 29,66 ares,
- Confirme que cette parcelle ne fait l'objet d'aucun bail de location,
- Fixe le prix de vente à 170 000 €,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, les frais de transcription étant à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat ALSACE HABITAT / CEA / COMMUNE / CCAS.

Madame TIOUTIOU précise que le projet de vie sera à accepter par chaque futur locataire ; ce sera une obligation d'y adhérer moyennant une participation mensuelle de 70 €.

Madame COUTURIER demande si des services seront proposés, laverie, concierge ?... et quel est le degré d'autonomie accepté.

Madame TIOUTIOU lui répond que les logements sont accessibles aux personnes valides à partir de 60 ans. La personne en charge de la coordination pourra mettre en place divers services (par exemple : livraison repas, aide aux démarches administratives).

Le projet sera consultable dès que le permis de construire sera délivré.

Il y aura une commission d'attribution des logements où le maire sera membre de droit.

Il a fallu rapidement trouver un nom pour la résidence. Après concertation avec les membres du CCAS, le nom retenu est « Résidence les Coquelicots ».

IV - FINANCES LOCALES

A. Subventions

Sur proposition de la commission finances, les membres proposent d'attribuer les subventions suivantes :

• Association Aviculture

L'association a organisé son exposition annuelle dans la salle polyvalente à Hattmatt, car aucune salle à Steinbourg ne permet d'accueillir cette exposition.

Les membres décident, par vote unanime, de verser la somme de 352 € à l'association Aviculture pour couvrir les frais de location de la salle.

• Association des Arboriculteurs

Des membres de l'association se sont rendus à Loffenau pour échanger au sujet de leurs pratiques de taille.

Les membres décident, par vote unanime, de verser la subvention prévue de 150 € à l'association des Arboriculteurs, dans le cadre des échanges de jumelage.

• Association du Football Club

L'association vient de fêter le 100ème anniversaire du club.

Les membres décident, par vote de 17 voix pour et 1 abstention, de verser la subvention prévue de 150 € au Football Club, dans le cadre des grands anniversaires des associations.

• Paroisse protestante de Monswiller

Le conseil presbytéral de Monswiller sollicite une participation financière de la commune pour l'acquisition d'un poêle au presbytère de Monswiller. Les citoyens steinbourgeois protestants dépendent de la paroisse de Monswiller. Les membres de la commission finances proposent une participation d'un montant de 10 % de la valeur d'achat de ce poêle, soit 816 €.

Le Conseil Municipal, décide par vote unanime, de verser une participation financière de 1 $000 \in à$ la paroisse protestante de Monswiller.

V - INSTITUTIONS

A. Litige GCSMS

Un recours avait été déposé contre les décisions de Madame la Préfète demandant l'inscription au budget des dépenses obligatoires concernant le litige en cours.

Le Tribunal Administratif a rejeté le recours et a condamné la commune à verser 1 000 \in aux demandeurs, pour les deux procédures.

VII - DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

ONF

M. HAHN informe les conseillers qu'un nouveau technicien vient d'être nommé à l'ONF ; il prendra en charge la gestion des forêts communales.

Une réunion a eu lieu en mairie pour discuter des sujets en cours et pour programmer une réunion en forêt cet été.

• Port de plaisance

Madame TIOUTIOU indique que les statistiques démontrent une hausse de fréquentation des bateaux au port en 2023. Les touristes étrangers les plus nombreux sont les allemands.

La cellule sanitaire a été mise en service mi-avril ; des cendriers ont été prévus sous l'auvent et une toiture a été installée au local des poubelles.

M. ANDRES KUHN rajoute qu'il y avait beaucoup de monde à la messe célébrée au port le 23 juin 2024. Les personnes présentes ont pu profiter d'un tour en bateau (proposé par M. MUTIN)

• Site RAUSCHER

M. HAHN indique que le site vient d'être vendu à la société HEP Environnement. Le propriétaire a été reçu en mairie et il a indiqué qu'il contactera plusieurs entreprises pour la réalisation d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques (CVE – TOTAL ENERGIE – HANAU ENERGIE).

L'entreprise CVE a sollicité le soutien de Madame la Préfète pour leur projet de méthanisation ; Madame la Préfète n'ira pas à l'encontre de la volonté municipale qui ne souhaite pas de méthaniseur.

Dans l'immédiat il y a lieu de prévoir d'importants travaux de remblais sur le site, puis il faudra effectuer des études pour vérifier la compatibilité des projets.

Elections

Les élections législatives se dérouleront les 30 juin et 7 juillet prochain. Beaucoup de personnes avaient pris des engagements pour ces journées et il est devenu compliqué d'établir un planning de présence pour ces opérations électorales.

Il est rappelé que la participation des conseillers aux opérations électorales est une fonction obligatoire. En cas de refus – sans motif valable – le conseiller peut être déclaré démissionnaire par le Tribunal Administratif (art. L2121-5 du CGCT).

• Journée citoyenne

La journée citoyenne a permis d'effecteur l'entretien des calvaires.

M. HAHN remercie les personnes ayant contribué à ces travaux ainsi que tous les bénévoles ayant participé à cette journée.

• Sentier Loffenau

Un nouveau sentier vient d'être labellisé à Loffenau : sentier touristique d'environ 14km avec de magnifiques vues panoramiques.

Conseil Local Jeunes

Madame POISSON informe que les jeunes ont confectionné des décorations qui ont été mises en valeur dans la commune. Ils ont également participé à la réfection de l'hôtel à insectes, installé à côté du terrain de basket.

Bibliothèque

Madame POISSON informe qu'une course olympique sera organisée au parc récréatif.

Divers ateliers sportifs seront proposés : football, tennis, pétanque, ...

Ecole

Madame KERN indique que l'association scolaire organise une kermesse dans la cour de l'école ce samedi 29 juin.

• Plan Canicule

Madame POISSON indique que si le plan est déclenché, les personnes de plus de 70 ans seront contactées pour leur rappeler les consignes à respecter.

• Travaux

M. ROSIN indique les travaux prochainement prévus :

- réfection de l'allée vers la mairie et des allées sur le parking du 15 au 19 juillet 2024, par l'entreprise DIEBOLT,
- réfection de la salle de classe sinistrée à l'école primaire suite au dégât des eaux,
- remplacement des fenêtres et volets dans les logements du bâtiment périscolaire,
- installation de nouveaux jeux au parc récréatif.

Madame POISSON rajoute que les jeux ont été choisis avec les jeunes du conseil local : tyrolienne, balançoire, pyramide, terrain multisports. Des demandes de subvention ont été déposées.

M. CONRAD demande si des tables pique-nique sont prévues ? Non, les déchets sont compliqués à gérer

• Eclairage public

M. ROSIN présente le bilan de l'éclairage public pour 2023.

Les consommations sont en baisse de 37 287 kwh, soit 27%.

Le coût a cependant augmenté de 4 917 €, soit 34%, lié à la hausse du coût des énergies.

• Prochaines fêtes et manifestations

M. ROSIN annonce les prochaines manifestations :

6-7-8 juillet Messti / brocante
10 juillet Course olympique
13 juillet Fête populaire
27-28 juillet Dorffest à LOFFENAU
2-3-4 août Festival Pow-Wow
9 août Don du sang

17 août Repas paëlla au port – Football Club 1^{er} septembre Fête de la Choucroute au Refuge

Meeting Aéromodélisme

Il rappelle que les conseillers seront invités aux préparatifs pour la fête du 13 juillet – rendez-vous à 9h dans le jardin de la mairie. Les conseillers seront également sollicités pour le service du « frei bier » Les steinbourgeois pourront à nouveau bénéficier de l'entrée gratuite pour le festival « Pow Wow » le vendredi soir.

La commune affrête un bus pour le déplacement à Loffenau à l'occasion du Dorffest le samedi 27 juillet. Les personnes peuvent s'inscrire en mairie (participation pour le transport de 12 €/personne).

• Tournée fleurissement

La tournée fleurissement de la commission environnement est prévue fin juillet. Comme l'année dernière, les personnes récompensées percevront un bon d'achat – variant de $10 \in \grave{a}$ $35 \in -$ valable chez fleurs ERNST \grave{a} Hattmatt.

Divers

- M. HUGELE souhaite connaitre la poursuite des travaux concernant les panneaux photovoltaïques pour la toiture de l'église. La paroisse prévoit des détecteurs de fumée à l'église (coût environ 3 500 €).
 Il faut installer les panneaux et les onduleurs – emplacement à définir en commun – puis effectuer le raccordement électrique.
 - M. HUGELE rappelle que, même si le bâtiment est communal, la paroisse devrait subvenir en cas de sinistre.
- La route permettant d'accéder à l'aérodrome a été barrée des deux côtés, pour empêcher le stationnement illégal des gens du voyage
- M. SELLINI demande des renseignements au sujet de l'entretien du cimetière.
 - M. HAHN fait part que l'usage de produits phytosanitaires va bientôt être interdit et que l'entretien du cimetière est fait régulièrement.
 - Avec la mauvaise météo qui persiste, le service technique a pris du retard pour les travaux de tonte et de débroussaillage dans tout le village.
- M. CONRAD demande si une poubelle sera à nouveau installée près du kiosque à pizzas.
 Ce ne sera pas prévu, les poubelles installées dans le village génèrent trop de déchets sauvages.
 Le kiosque vient de changer de propriétaire ; un rendez-vous est prévu en mairie pour également aborder le problème du branchement électrique (kiosque relié à tort sur le compteur électrique du tennis).
- Madame HOLLNER indique que des personnes ont pris de l'eau au robinet du cimetière. Il est difficile d'intervenir car il n'y a, dans l'absolu, pas d'interdiction.
- M. CONRAD annonce qu'une nouvelle section « Working marche » sera proposée par l'association en septembre.

Prochaine séance : mercredi 11 septembre 2024

Séance close à 22h

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2024 FEUILLET DE CLOTURE

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire MM. Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Yolande BECKER, Annick HOLLNER, Brice HUGELE, Catherine SCHNEIDER, Pierre CONRAD, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

Absents excusés:

M. Manuel DERMIGNY qui a donné procuration de vote à M. Laurent HAHN, Madame Maria Paola HUBER qui a donné procuration de vote à Madame Annick HOLLNER, M. Fabrice ADAM.

Avant de débuter avec l'ordre du jour, Madame le Maire propose le rajout d'un point :

- Patrimoine : projet résidence séniors,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour le rajout de ce point.

Secrétaire de séance : Madame Monique MOMMER.

пининининини

ORDRE DU JOUR

I. Fonctionnement de l'assemblée

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024,

II. Urbanisme

- A. Conditions d'exercice du droit de préemption urbain,
- B. Conditions d'exercice du pouvoir de police en matière extérieure
- C. Déclarations d'intention d'aliéner,

III. Patrimoine

- A. Renouvellement conventions logements communaux Brassel et Weitz,
- B. Renouvellement convention jardin communal Tassera,
- C. Projet résidence séniors,

IV. Finances locales

A. Subventions,

V. Institutions

A. Litige GCSMS

VI. Divers et informations diverses

Signatures:

Viviane KERN, Maire	Monique MOMMER, Secrétaire de séance	
------------------------	---	--